Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Reprise de salarié

Par So8368

Bonsoir je me permets de vous écrire car ma situation est compliquée . Je suis dans ma société depuis maintenant 2 ans nous avons à notre actif 18 clients pour lequel nous sous traitons la préparation de commande . Hors lors d un litige entre mon employeur et un de nos gros client ceux ci ceux sont liguer et mis d accord pour que notre client reprend l entrepôt et les salariés ... Sauf que mon employeur accuel nous demande de démissionner de notre plein grée quels avantages à t il ?! Nous perdons nos droit par la suite avec pôle emploi ! De plus le nouvel employeur nous assure un nouveau contrat sans période d essai et en gardant notre ancienneté es légal ?! Je ne souhaite pas démissionner comment faire ?! Quel recours ai je ? En attente de réponse je vous remercie d avance bonne soirée à vous